

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 14h, le Conseil d'Administration de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art de La Réunion dûment convoqué le 17 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry GANGATE.

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

Personnalités qualifiées :

- o M. Thierry GANGATE, avocat
- o M. Karl KUGEL, artiste
- o Mme Béatrice BINOCHÉ, Directrice du FRAC

Représentant l'Etat :

- o Mme Sylvie CENDRE, Sous-Préfète de Saint-Paul (*départ à 15h40*)
- o Mme Marie-Jo LO-THONG, Directrice des Affaires Culturelles de La Réunion

Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe au Maire, suppléante de M. Olivier HOARAU
- o M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port

Représentant le Département

- o Mme Béatrice SIGISMEAU, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Représentants du personnel :

- o M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- o Mme Esther HOAREAU, Représentante suppléante du personnel enseignant
- o M. Philippe LEBON, Représentant titulaire du personnel administratif et technique
- o M. Alexis PONCHARVILLE, Représentant suppléant du personnel administratif et technique

Représentant les étudiants :

- o Mme Marie FOLIO, Représentante titulaire des étudiants du 1^{er} cycle
- o Mme Naïssa PEQUIGNOT-ZERKOUUM, représentante titulaire des étudiants du 2nd cycle ;
- o Mme Amélie LAURET, Représentante suppléante du 2nd cycle

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Représentant la Région

- o M. Jean-Pierre CHABRIAT, Conseiller régional
- o Mme Stéphanie POINY-TOPLAN, Conseillère régionale

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o M. Julien CADORET, ESA Réunion, Directeur
- o Mme Isabelle PONAMALE, ESA Réunion, Secrétaire générale
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

I) Sujets d'actualité

Le Président remercie les membres pour leur présence et note à quel point cela est important pour l'école qui connaît actuellement des changements importants avec une nouvelle direction, une nouvelle équipe pédagogique qui est renforcée et de nouveaux étudiants. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants des étudiants nouvellement élus et remercie l'école d'architecture pour le prêt de la salle, qui montre que la collaboration est possible.

Il invite M. Julien CADORET à présenter le recours au Tribunal concernant la dette de la sécurité sociale.

Décision du Tribunal judiciaire – Pôle social : ESA Réunion contre CGSS Réunion

M. Julien CADORET rappelle que l'école avait une dette sur les cotisations sociales car pour des raisons de financement ces cotisations n'avaient pas pu être payées. Un plan de remboursements a été mis en place. L'école a demandé via le tribunal l'annulation des pénalités de retard entre janvier 2014 et juin 2017, ce qui a été accordé. Le remboursement sera complet en mars 2025. Dans le même temps, l'école continue à payer normalement ses cotisations.

Présentation des nouveaux.elles représentant.es des étudiant.es de 1^{er} et 2^{ème} cycle

Sur invitation de M. le Président, les trois étudiantes présentes, Mme Marie FOLIO, Mme Naïssa PEQUIGNOT-ZERKOUUM et Mme Amélie LAURET, se présentent brièvement.

Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes

M. le Président aborde le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Il rappelle, comme il l'avait déjà dit lors d'un CA précédent, qu'il estime que c'est une chance que la Chambre Régionale des Comptes ait pu analyser le fonctionnement de l'EPCC pour aider à voir ce qui fonctionne et dysfonctionne au sein de l'école et travailler à des résolutions. La chambre Régionale des Comptes a fait un certain nombre de préconisations. Elle rappelle que depuis sa structuration en EPCC, l'école n'a pas eu de stabilité financière. La principale raison est que l'école a continué à fonctionner comme une association alors que les règles qui s'opposent à l'école aujourd'hui sont celle d'un établissement public. Il est important que l'école puisse aller vers un fonctionnement qui soit plus conforme aux préconisations de la Chambre Régionale des comptes pour pouvoir assurer la soutenabilité des diplômés et de la formation.

M. le Directeur précise que chaque année l'école doit faire une demande de subvention à l'ensemble des financeurs, dans les délais indiqués par chacun. Certaines demandes sont des demandes au même titre que les associations, ce qui ne facilite pas la structuration. L'école ne fonctionnant pas de la même façon qu'une association il est complexe de s'assimiler au cadre de la demande.

M. le Président souligne que cela pose également problème dans le fonctionnement de l'établissement puisque le versement des subventions intervient parfois en retard par rapport aux impératifs. Il indique avoir eu déjà des sueurs froides notamment au mois d'août où le versement des salaires a dû être décalé de quelques jours. Il précise que si les financeurs sont d'accord, à la fin de cette séance, il serait bien de pouvoir caler des réunions de travail pour la mise en place de conventions pluriannuelles.

M. Julien CADORET précise que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes mentionne la possibilité d'évaluer si les financeurs peuvent devenir des contributeurs et donc travailler sur des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

M. le Président et M. Le Directeur notent que certaines écoles ont toujours ce fonctionnement associatif et elles n'ont pour la plupart aucune convention d'objectifs et de moyens existantes. Si l'ESA Réunion arrive à mettre en place ce type de convention, elle serait un exemple, au moins une référence, pour l'ensemble des écoles d'art.

M. le Président précise que, même si la CRC a pointé le fait qu'il faudrait environs 300 000€ de plus pour que l'école fonctionne correctement, il faudrait structurer au moins avec ce que l'école reçoit déjà pour pouvoir souffler un peu et arriver à stabiliser les finances et le fonctionnement de l'école.

M. Julien CADORET indique qu'effectivement le rapport pointe le fait que pour fonctionner l'école aurait besoin d'environ 200 000€ à 300 000€ de plus, d'autant que l'augmentation du point d'indice n'aide pas car c'est une dépense assez conséquente pour l'école. Elle se chiffre à 52 000€ par an. Il souligne que pour

une vraie efficacité, et un développement, il faudrait que l'école puisse acquérir d'autres fonds, et ces fonds supplémentaires pourraient être sollicités auprès de l'Europe dans les fonds FEDER, INTERREG, ou du Ministère sur des projets particuliers, à savoir que ces fonds sont dédiés à des objectifs et des missions particulières et qu'ils ne rentreront pas dans le fonctionnement. Sous couvert d'un fonctionnement stable de l'école. Il revient rapidement sur certains points du rapport et fait un état des réalisations et des réalisations en cours. Sur la gestion, le financement et la mise en place d'indicateurs de données relatives aux étudiants et au personnel, l'école va par obligation réglementaire changer de plan comptable en janvier 2023. Ces éléments devraient être régularisés avec ce nouveau plan comptable, avec une meilleure visibilité, plus conforme aux demandes, et permettra également à l'école de travailler sur une structuration budgétaire plus lisible. Le 2^{ème} point émettait la question de la convention d'objectifs et de moyens. Il indique qu'après avoir fait un point budgétaire en interne, si l'école n'arrive pas à mettre en place rapidement cette convention d'objectifs et de moyens, après avoir totalement équilibré les recettes et les dépenses, l'école n'aura plus suffisamment pour payer les salaires du mois de février, d'où aussi l'urgence de travailler sur cette convention. La question de la gouvernance et l'organisation interne va avec le changement de logiciel comptable. Le suivi analytique permettra de savoir ce qui est déjà dépensé et ce qui restera à réaliser. En Ressources humaines, le RIFSEEP (régime indemnitaire) a été régularisé et mis en place.

Mme Isabelle PONAMALÉ explique que c'est un régime indemnitaire qui est attribué en fonction de différents critères. Il est unifié pour tout le personnel hors enseignants qui disposent eux d'un autre régime indemnitaire.

M. le Directeur reprend avec la situation patrimoniale qui doit être encore à clarifier. Des échanges ont eu lieu avec la Ville sur la question de la valorisation du bâtiment. Une convention de mise à disposition est en cours de rédaction et pour le moment le coût effectif du bâtiment n'est pas encore évalué. La Chambre Régionale des comptes évalue à environ 150 000€ pour l'école et 50 000€ pour l'école d'architecture, à savoir que l'école perçoit 70 000€ de l'école d'architecture pour la gestion du bâtiment. Il a été évoqué avec les services de la Ville de travailler sur cette valorisation de façon qu'elle soit inscrite dans les débats sur la convention d'objectifs et de moyens. Il est à noter que si aujourd'hui l'ENSAM reverse à l'école ce que coûte sa partie de gestion, lorsque l'ENSAM aura son propre bâtiment, ce coût va être réinjecté sur l'ESAR. La question des travaux du bâtiment liés à la charge du propriétaire ou du locataire qui n'a pas encore été clarifiée.

Mme Béatrice SIGISMEAU souligne qu'il serait intéressant effectivement de savoir ce qui serait à la charge des uns et des autres pour pouvoir avancer.

Mme Annick LE TOULLEC note qu'effectivement jusqu'à présent, la valorisation du bâtiment n'a jamais vraiment été faite entre l'école et la Ville. Elle souligne que maintenant un chantier est en cours pour avancer sur ce sujet.

M. Julien CADORET indique que des documents ont été transmis sur le projet de mise à disposition avec une clarification de tous ces éléments et effectivement avec l'idée de valoriser cela sur la convention d'objectifs et de moyens pour justifier les apports de chacun.

M. Henry HIPPOLYTE note que le fait que l'école d'architecture va sortir de l'établissement va libérer des espaces, et il imagine que c'est à ce moment-là que l'école va être amené à être en capacité de proposer de nouveaux projets, il se demande comment les espaces vont être utilisés. Il se demandait également si les dépenses d'aménagement de l'école étaient enregistrées en fonctionnement ou en investissement. Il demande s'il est possible d'avoir un regard sur la situation patrimoniale pour savoir ce que vaut l'ESAR hors moyen financier. Il faudrait peut-être aussi lancer une campagne d'investissement.

M. Julien CADORET répond que pour le moment les grandes dépenses d'entretien du bâtiment sont des demandes d'investissement pour les travaux d'entretien faites à la ville. Il y a également une demande faite à la Région la pédagogie et ne sont pas liées au bâtiment. En ce qui concerne la libération des locaux, il a des idées, des perspectives et il ne faudra pas attendre la libération des locaux pour faire quelques démarches. L'une des idées qu'il peut citer, concerne les cours publics qu'il lui semble nécessaire à remettre ne place, ce qui permettrait aux anciens élèves d'ouvrir des pistes d'insertion professionnelle. Ce

serait également la capacité pour l'école d'être un acteur culturel plus prépondérant en libérant réellement la Galerie qui actuellement est utilisée en salle de cours. Il termine sur le rapport du CRC en soulignant qu'un certain nombre de points vont être solutionnés à travers le changement du plan comptable et que le point le plus important est la mise en place de cette convention pluriannuelle.

Mme Béatrice BINOCHÉ indique que pour obtenir le label du Ministère de la Culture FRAC Réunion, il a fallu mettre en place une convention pluriannuelle d'objectif, c'était une obligation légale pour le FRAC.

M. le Directeur indique que s'il cherche une correspondance, pour l'obtention des grades de diplôme, il est évident que l'HCERES va chercher si l'établissement a une capacité financière stable.

Mme Marie-Jo LO-THONG pense que la soutenabilité financière de l'école va être le point fragile du dossier de l'école, et que ce serait une très bonne chose si l'école pouvait avoir des lettres de soutien de la part des financeurs et des partenaires.

M. Henry HIPPOLYTE demande si la convention d'objectifs et de moyens va être signée par chaque financeur individuellement ou par l'ensemble.

M. Julien CADORET indique que selon la réglementation, l'ensemble des financeurs signent la même convention. Il note que cette convention incombe à l'école car elle devra remplir les objectifs qui lui seront fixés, et tout comme les moyens, ces objectifs seront à définir ensemble.

Mme Marie-Jo LO-THONG insiste sur les lettres de soutien car la procédure est longue pour la signature de la convention, même si elle note qu'il y a actuellement une synergie autour de l'école.

M. le Président indique qu'effectivement c'est une situation qui perdure et que cela peut effectivement prendre du temps avant d'arriver à une signature.

A la question du calendrier, M. CADORET, après avoir échangé avec la Région, pense qu'une signature en mars pourrait être un délai raisonnable. Une réunion avec tous les acteurs en novembre ou début décembre serait idéale. Comme tous les membres présents sont d'accord, il propose de revenir vers eux très rapidement.

Point sur la rentrée 2022-2023

M. Julien CADORET indique que les étudiants ont été accueillis à la mi-septembre. De nouveaux engagements et structurations se mettent en route. Les étudiants sont cette semaine dans une semaine de workshops, raison pour laquelle le CA se tient ce jour dans une salle de l'école d'architecture. Les membres sont invités à aller voir les restitutions des travaux. Il trouve pour sa part cette rentrée très intense, il est ravi d'être là. Il sent une motivation et une envie de la part de toutes les équipes de travailler ensemble. Il avait d'ailleurs déjà été très content de la fin de l'année car il y a eu de très beaux résultats aux diplômes et il ne doute pas que cela sera la même chose à la fin de l'année.

M. Patrice DIJOUX indique qu'ils ont un peu la même vision que M. le Directeur, la joie est revenue et l'envie de travailler pour beaucoup. Les échanges se font, cela se passe très bien avec les étudiants. Pour lui l'avenir est prometteur.

M. Henry HIPPOLYTE note que l'intervention de M. DIJOUX a été courte mais très intense pour lui car quand on connaît l'historique, c'est un plaisir pour lui de venir dans un conseil d'administration sans pression.

Mme Esther HOAREAU indique qu'il y a eu une journée ERASMUS dernièrement et il lui semble que c'est la première fois qu'il y a eu autant d'enseignants et d'étudiants, il y avait une vraie fédération autour de l'évènement.

M. le Président remercie les enseignants, les étudiants et les administratifs pour leur collaboration au sein de l'école pour faire rayonner ses couleurs sur le territoire et sur la région indo-océanique.

Mme Béatrice SIGISMEAU précise qu'elle n'était pas présente au précédent CA mais que lorsqu'elle est rentrée dans l'établissement tout à l'heure, il y avait une atmosphère complètement différente avec de la

joie. C'est agréable de voir les étudiants avec le sourire, d'entendre ces témoignages. M. le Directeur qu'elle avait vu en Visio a un projet d'établissement et une envie de relever cette école et elle pense que cela est possible. Elle est aussi heureuse de voir M. Gangate à ce CA car c'est une personne passionnée par l'art. Tout cela lui donne envie de travailler avec eux pour que ce dynamisme continue.

M. le Directeur remercie les étudiants, le personnel enseignant, administratif et technique de lancer cette dynamique également.

II) Approbation du compte-rendu sommaire du précédent conseil d'administration

M. Philippe LEBON indique qu'il était présent au CA mais qu'il n'a pas vu son nom. La correction sera faite.

M. Le Président invite à passer à la validation du compte-rendu du précédent CA.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité avec le rajout de M. Lebon.

III) Rapports

Rapport n°1 : Gouvernance – Election d'une.e Vice-Président.e

M. le Président informe qu'il y a 3 candidats.

M. Philippe LEBON indique que M. CHABRIAT faisant candidature il retire la sienne.

M. le Président indique qu'il y a donc 2 candidats, M. Patrice DIJOUX, représentant du personnel enseignant et M. Jean-Pierre CHABRIAT, conseiller régional. Il propose que le vote se fasse à bulletin secret.

M. Julien CADORET rappelle qu'il faut 2/3 des suffrages pour que le candidat soit élu. Il y a 12 votants, il faudra donc 8 voix pour être élu.

Résultats du 1^{er} tour :

Jean-Pierre CHABRIAT : 7 voix

Patrice DIJOUX : 5 voix

La majorité des 2/3 n'étant pas atteinte, il est procédé à un second tour.

Résultats du 1^{er} tour :

Jean-Pierre CHABRIAT : 9 voix

Patrice DIJOUX : 3 voix

M. Jean-Pierre CHABRIAT est donc élu Vice-Président du Conseil d'Administration.

M. le Président informe qu'il l'en informera et lui transmettra les félicitations du CA.

Rapport n°2 : Gouvernance - Actualisation des statuts

Rapport n°3 : Gouvernance – Actualisation du règlement des instances

M. le Directeur propose d'associer au rapport des statuts le rapport des instances pour éviter des redites. Ces deux textes statutaires étaient obsolètes. Un groupe de travail a été constitué pour les réactualiser. Ils ont essayé de remettre en place la question de la parité qui n'était pas toujours présente. Sur le règlement des instances, il y a un point qui n'existait pas qui concerne le conseil de perfectionnement.

Mme Béatrice BINOCHE note que la mention Design est toujours présente et elle voulait savoir si c'est un enseignement qui existait dans l'école.

Mme Isabelle PONAMALÉ informe que c'est une mention qui a été laissée car avant le recrutement du directeur cela avait fait l'objet de débat sur le maintien ou pas de l'option. A l'époque il avait été convenu de laisser le Design pour le moment.

M. Julien CADORET indique que l'option a été laissée effectivement pour pouvoir se donner une perspective de développement. Dans l'état actuel des choses, ce n'est pas envisageable. Il pense que l'école a déjà bien à faire pour l'instant, mais il est vrai qu'il n'existe pas d'enseignement design à La Réunion. Elle a d'ailleurs été retirée pour la VAE car l'école n'a pas cette compétence d'enseignement.

Mme Béatrice BINOCHE demande si le fait d'être inscrit dans les statuts et de ne pas délivrer de diplôme Design peut être un frein.

Mme Marie-Jo LO-THONG souligne qu'il faudrait interroger l'HCERES pour que cela ne bloque pas le dossier de l'école, que l'école ne soit pas analysé par rapport à une option qu'elle n'a pas et que cela lui soit préjudiciable.

Mme Sylvie CENDRE pense que s'il faut statuer sur les statuts et le règlement des instances, il faudrait enlever cette mention de design et la remettre plus tard lorsqu'il y aura une section design, ce qui permettrait d'enlever l'ambiguïté.

M. le Directeur souligne que le CA se prononce et qu'ensuite les statuts sont transmis aux collectivités. Il fait remarquer également que le conseil pédagogique a fait une recommandation sur le règlement des instances en l'occurrence sur les élections du/de la président.e du Conseil. Il est proposé que ce ne soit pas le directeur qui préside le Conseil pédagogique mais que ce soit un enseignant. Il a été donc proposé par le conseil pédagogique que la présidence soit étendue à tous les enseignants et aux AEA, et pas uniquement les coordonnateurs comme proposés.

Il y a également un point qui a été rajouté au statut concernant les conflits d'intérêt. Il est important de voir que les membres du conseil d'administration n'aient pas de conflit d'intérêt dans telle ou telle position pour être membre. Si tel était le cas il ne pourrait pas être membre du conseil ou d'une autre instance.

Il est proposé de rajouter un représentant supplémentaire de la Région qui est le principal financeur de l'établissement compte tenu des remarques de la CRC.

Mme Marie-Jo LO-THONG pense que c'est juste.

Mme Béatrice SIGISMEAU souhaite préciser que le Département siège en tant que membre fondateur mais elle propose que M. Thierry GANGATE rencontre le Président du Conseil départemental pour y travailler.

M. le Directeur informe que des travaux ont été entamés avec l'Artothèque et l'Iconothèque.

Il est proposé de valider les 2 rapports.

Rapport n°2 : Actualisation des statuts

Membres présents : 12

Procurations :

Suffrages exprimés : 12

Vote : Pour : 12

Rapport n°3 : Actualisation du règlement des instances

Membres présents : 12

Procurations :

Suffrages exprimés : 12

Vote : Pour : 12

Le Conseil d'Administration décide d'approuver en première instance le projet d'actualisation des statuts avec les modifications indiquées en séance, et de valider le projet de règlement des instances tel que présenté en séance.

Rapport n°4 : Affaires générales - Mise en œuvre du RGPD : Désignation d'un DPO

Mme Isabelle PONAMALÉ explique que le RGPD, Règlement Général sur la Protection des Données est entré en vigueur le 25 mai 2018 et s'applique à toutes les collectivités et établissements publics. Il n'y avait pas de délégué à la protection des données. Aujourd'hui l'école a trouvé quelqu'un qui est d'accord pour être délégué à la protection des données qui est M. Frédéric MARY, Directeur des études. Une lettre de mission a été annexée au rapport et qui indique le temps qui sera consacré à cette mission, soit 2 jours par mois et qui rappelle d'une certaine façon qu'il est protégé par cette fonction, et que personne ne peut lui demander des choses qui seraient contraires au règlement de protection des données. Il ne reçoit aucune instruction en ce qui concerne l'exercice de ses missions ni ne peut être pénalisé dans sa carrière en raison de celles-ci. Ce rapport a été présenté en comité technique en début septembre et a reçu un avis favorable. Il est proposé de valider l'attribution de cette mission de Délégué à la Protection des Données à M. Frédéric MARY.

M. Julien CADORET précise que le Responsable informatique ne peut pas être DPO, ni le Directeur, ni la Secrétaire générale, il ne peut pas demander à un enseignant qui assure la pédagogie d'assumer cette charge, ce qui réduit énormément les possibilités de référent DPO. M. Mary travaillant sur les logiciels d'emploi du temps, FileMaker, tec., semblait être le plus indiqué au regard des possibilités qu'avaient l'établissement.

M. Karl KUGEL aimerait savoir ce que recouvre la mission de façon concrète.

Mme Isabelle PONAMALÉ indique qu'il s'agit de vérifier, recueillir toutes les données personnelles qui sont détenues par l'établissement, vérifier qu'elles sont conformes à la législation en vigueur, de vérifier qui a accès. Il doit vérifier que les personnes qui ont accès sont les bonnes personnes et quelles sont les durées de conservations des données. Il doit également garantir que chacun puisse accéder à ses données personnelles au sein de l'établissement. Il doit savoir quels fichiers existent, s'il est pertinent de les avoir et le cas échéant, combien de temps les garder et comment les détruire s'ils doivent être détruits.

M. Philippe LEBON précise que cela ne concerne pas que les données informatiques, mais aussi les données papier.

Rapport n°4 : Mise en œuvre du RGPD : Désignation d'un DPO

Membres présents : 12

Procurations :

Suffrages exprimés : 11

Vote : Pour : 11

Abstention : 1

Le conseil d'administration décide de procéder à la désignation de M. Frédéric MARY, en qualité de Délégué à la Protection des Données au sein de l'ESA Réunion.

Rapport n°5 : Finances – Changement de plan comptable : passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023

Mme Isabelle PONAMALÉ précise qu'il s'agit d'une demande de la Chambre Régionale des Comptes et aussi de la préfecture qui a informé l'école en juin et en septembre 2021 que la norme comptable M9 avec laquelle l'école mettait en œuvre le budget et qui était utilisée depuis 2014 par l'établissement ne convenait pas. Il a été demandé à l'école de respecter la présentation réglementaire des comptes et d'adopter dans les meilleurs délais une norme comptable conforme à l'établissement. L'école a actuellement deux financeurs principaux qui sont la Ville du Port et la Région. La Ville est plutôt sur une norme M14 et la Région est sur une autre norme, mais toutes les collectivités vont devoir au 1^{er} janvier 2024 passer à la M57. Pour ne pas avoir à changer deux fois en deux ans, l'école va passer directement à la M57. L'école va devoir adopter un règlement budgétaire et financier qui sera transmis pour validation au prochain conseil d'administration. La mise en place est proposée d'ici la fin de l'année. Il est proposé d'adopter le nouveau référentiel budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'autoriser le Directeur à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement. Elle rappelle qu'il y a un an l'école avait déjà dû changer de logiciel comptable et former le personnel à ce changement.

M. le Président remercie pour cette présentation et précise que cela veut dire probablement achat de logiciel, et donc nouveaux frais mais il s'agit d'une obligation, cela veut dire aussi former M. CHEREAU à ce nouveau fonctionnement et logiciel, mais c'est une nécessité pour que l'école soit conforme.

Rapport n°5 : Changement de plan comptable : Passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023

Membres présents : 12

Procurations :

Suffrages exprimés : 12

Vote : Pour : 12

Le conseil d'administration décide d'adopter le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'autoriser le Directeur à mettre en œuvre toutes les procédures et dépenses nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport n°6 : Finances – Modification des modalités d'amortissement

Mme Isabelle PONAMALÉ explique que l'amortissement est une technique des collectivités pour constater comptablement la dépréciation d'un bien. En général l'amortissement commence au 1^{er} janvier qui suit la mise en service et se fait à la règle du prorata temporis. C'est déjà ce qui était fait jusqu'à présent et il est proposé de continuer cette méthode. Le référentiel de la M57 précise que les durées d'amortissement doivent être fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception de certains frais indiqués dans le rapport. Il est proposé à compter de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Il y avait eu une demande de la part de certains membres du CA et des financeurs aussi de modifier le seuil d'amortissement des biens. Elle précise qu'aujourd'hui en comptabilité, dès une dépense, c'est la nature du produit qui détermine l'amortissement ou pas du produit, c'est-à-dire si le produit rentre en fonctionnement ou en investissement. Il est proposé que pour les biens de faible valeur, le seuil d'amortissement soit fixé à 500€ TTC, ce qui veut dire que toutes les dépenses inférieures à 500€ seront considérées comme du fonctionnement. Il s'agit d'une souplesse administrative et cela a un impact aussi pour les financeurs.

Rapport n°6 : Modification des modalités d'amortissement

Membres présents : 12

Procurations :

Suffrages exprimés : 12

Vote : Pour : 12

Contre : -

Rapport n°7 : RH – Barème de rémunération des intervenants

M. Julien CADORET indique qu'ils ont procédé à une petite mise à jour et proposent aujourd'hui certains éléments nouveaux, principalement une forme de transparence et d'efficacité. Actuellement, sur la rémunération des intervenants il y a un mix sur la rémunération entre cours pratique et théorique ce qui compliquait la répartition. Il est proposé de ne plus faire de distinction et de fixer la rémunération à 45€/heure. Pour les conférences, il s'agit de proposer à la place du forfait de 300€ un tarif de 150€/heure pour un forfait maximum de 2 heures par conférence. Pour les workshops, il est proposé une rémunération de 1400€ pour 5 jours et sur 10 jours une rémunération à 2600€ mais c'est compensé par des frais kilométriques et des frais de bouche. Il explique que les intervenants qui étaient hors Réunion, bénéficiaient d'un billet d'avion, d'un per diem pour l'hébergement, les frais de repas et le transport. Par contre un artiste réunionnais qui intervenait à l'école n'avait que sa rémunération et aucune autre prise en charge. Il précise qu'il a trouvé cela un peu irrespectueux pour les artistes réunionnais.

Mme Béatrice BINOCHE indique qu'elle est favorable et trouve cette démarche très importante pour nos artistes.

M. le Président trouve cette proposition louable.

A l'intervention de M. Karl KUGEL, M. le Directeur précise que ce sont des tarifs qui sont pour les intervenants sur présentation de facture. Suite à un audit auprès des écoles d'art, malgré le conseil de la DAC qui conseille un tarif de 60€, l'ESA Réunion est un peu au-dessus des tarifs pratiqués par d'autres écoles. Au vu du budget actuel de l'école, dans un effet de péréquation, si l'école monte ses tarifs, il y aura forcément moins d'intervenants. Il prend l'exemple de cette semaine de workshop où les 95 étudiants sont répartis avec 5 intervenants, si on doit en enlever ne serait-ce qu'un cela peut devenir compliqué.

Mme Marie-Jo LO-THONG indique qu'il faudra dès les améliorations financières de l'école tendre vers une augmentation de ces tarifs plus proche des préconisations du Ministère.

Départ de Mme Sylvie CENDRE qui s'excuse mais qui doit honorer d'autres engagements.

Rapport n°6 : Barème de rémunération des intervenants

Membres présents : 11

Procurations :

Suffrages exprimés : 11

Vote : Pour : 11

Rapport n°8 : RH – Règlement des frais occasionnés à l'occasion de mission

M. Julien CADORET fait une présentation rapide et précise que tout remboursement est effectif sur justificatif. Les tarifs sont calqués sur la grille de la fonction publique territoriale.

Rapport n°6 : Barème de rémunération des intervenants

Membres présents : 11

Procurations :

Suffrages exprimés : 11

Vote : Pour : 11

Contre : -

IV) Liste des décisions prises par la Direction

Le Directeur donne communication des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées :

Le Directeur par intérim :

- Convention avec Le Fonds de dotation des Talents pour la mise à disposition des locaux « Espace Kab'Art » pour son évènement « Jeux innocents » du 13 au 20 novembre 2021 »
- Contrat de commande et de cession de droit de Eve-Marie MONTFORT pour l'écriture d'un texte critique dans le cadre du laboratoire APILAB
- Convention de partenariat avec La Box dans le cadre de résidences de recherche et de professionnalisation des jeunes diplômés de l'école pour une durée de 2 ans

Le Directeur :

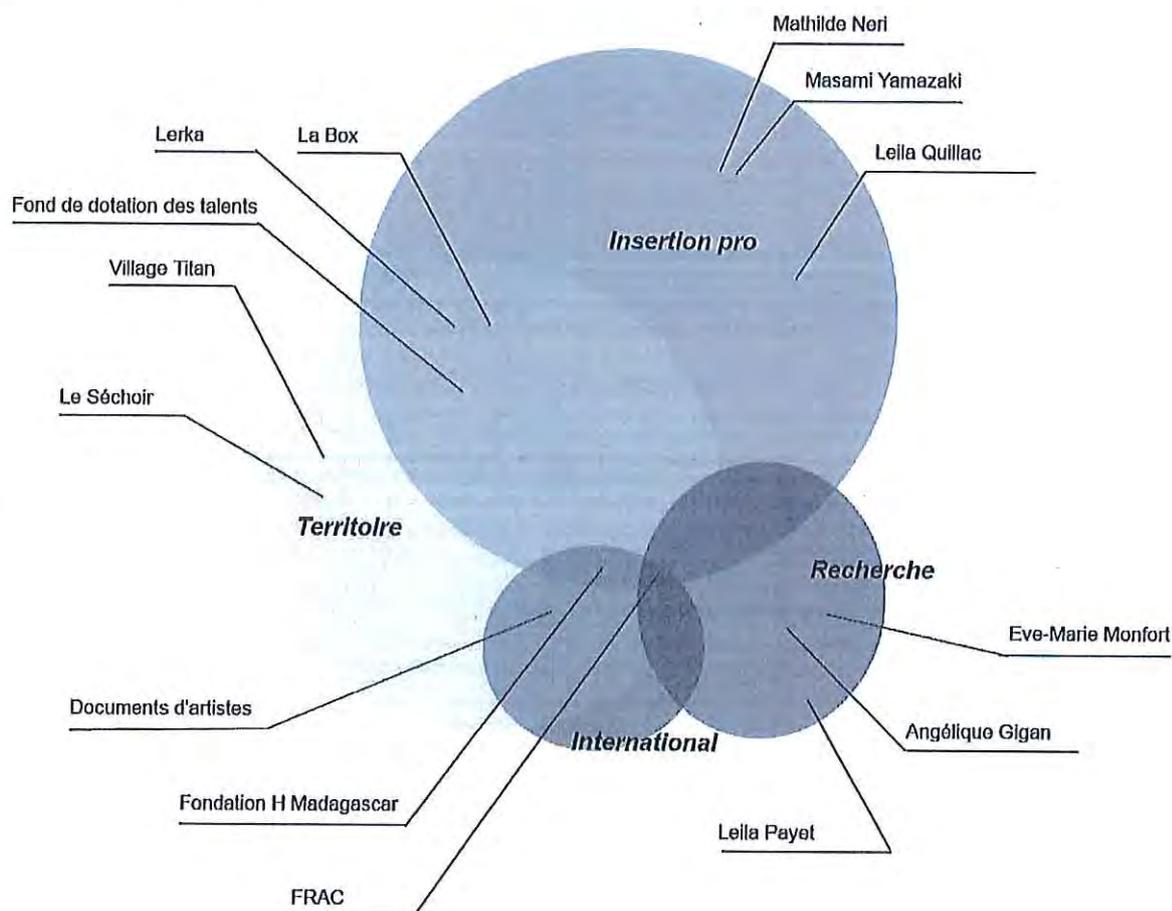
- Convention d'intervention avec Angélique GIGAN-Chercheuse associée à DIRE (Université de La Réunion) pour une participation à la journée de recherche « éco-critique et paysage » programmée le 02 mars 2022
- Contrat avec Mathilde NERI pour un accompagnement en vue de la validation des acquis et de l'expérience jusqu'au 13 septembre 2022
- Contrat de prestation de service avec Léïla PAYET pour intervenir dans les ARC (Atelier de Recherche et de Création) pour un total de 82 heures sur l'année universitaire 2021-2022

- Contrat de prestation de service avec l'association des arts et des activités socioculturelles réunionnais (3ASCR) pour accompagner la mise en place des diplômés des étudiants de DNA et DNSEP du 06 au 24 juin 2022
- Convention avec l'artiste Masami YAMAZAKI pour le prêt de matériel de gravure et l'accès à l'atelier du 23 juin au 22 juillet 2022
- Convention de prêt matériel avec Village Titan pour la mise à disposition de matériel du 28 juin au 05 juillet 2022 dans le cadre de l'exposition de Fabrice BANOR
- Contrat de prestation de service de Léïla QUILLACQ pour assurer 6 heures d'intervention en atelier professionnel La Semeuse à destination des diplômés du DNSEP du 30 juin au 07 juillet 2022
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec le FRAC Réunion et Adèle ROUSSEAU - étudiante en 1^{ère} année, du 09 juillet au 12 août 2022. L'activité principale confiée à la stagiaire est la médiation de l'exposition « Pas si bêtes »
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec le salon de tatouage Karmin studio et Célia RINGUIN-VELLEYEN - étudiante en 2^{ème} année, du 18 juillet au 05 août 2022. L'activité principale confiée à la stagiaire est l'apprentissage théorique et pratique du tatouage
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec Ismaël MOUSADJEE- Designer textile et Quentin RATO - étudiant en 3^{ème} année, du 25 juillet au 15 août 2022. Les activités principales confiées au stagiaire sont le design textile et la photographie
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec la société Kaz à nous et Marie-Elodie COLLET - étudiante en 2^{ème} année, du 1^{er} au 12 août 2022. Les activités principales confiées à la stagiaire sont l'animation d'ateliers créatifs et beaux-arts et l'accueil des parents
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec la Communauté de commune Terres du Haut Berry – Centre céramique de contemporaine de LA Borne et Nora OTTENWAEELDER - étudiante en 4^{ème} année, du 09 juillet au 12 août 2022. L'activité principale confiée à la stagiaire est le travail sur vaisselle en céramique toutes techniques
- Convention cadre avec Fondation H à Madagascar pour un partenariat pédagogique et culturel pour une durée de 3 ans.
- Convention cadre avec le Séchoir pour un partenariat pédagogique et culturel pour une durée de 3 ans
- Convention cadre avec le FRAC Réunion pour un partenariat pédagogique et culturel pour une durée de 3 ans
- Contrat de prestation de Rachel ESSLINGER pour assurer des cours d'anglais pour un total de 177 heures pour l'année universitaire 2022-2023
- Contrat de prestation de Maud MARIQUE pour assurer des cours de création littéraire/écriture pour un total de 128 heures sur l'année universitaire 2022-2023
- Contrat de prestation de Nicolas GERODOU pour intervenir en qualité d'enseignant pour l'année universitaire 2022-2023 pour des cours de « Littérature, art et paysage dans l'Océan Indien » pour un volume de 100 heures.
- Contrat de prestation de Simon TEROY pour assurer des cours de dessin modèle vivant pour un total de 114 heures sur l'année universitaire 2022-2023
- Convention cadre de partenariat avec documents d'artistes la Réunion pour un partenariat culturelle, pédagogique et d'insertion professionnelle pour une durée de 3 ans
- Avenant 1 à la convention cadre avec documents d'artistes la Réunion pour l'organisation d'une conférence le 28 septembre 2022 de Jérôme COTINET-ALPHAIZE et Elora WEILL-UNGERER, critiques et commissaires Indépendants

- Contrat de prestation avec Élora WEILL-ENGERER et Jérôme COTINET-ALPHAIZE pour dispenser une conférence filmée intitulée « critique et commissaire »
- Contrat de vacation de Auriana ANNONAY pour être modèle vivant pour un prévisionnel de 30h dans le cadre des cours de modèle vivant pour l'année universitaire 2022-2023
- Avenant 1 au contrat de prestation de Rachel ESSLINGER pour modification du prestataire et des coordonnées bancaires
- Contrat de prestation des Editions Ter'la pour dispenser une conférence filmée intitulée « Origine et création des fonds régionaux d'art contemporain 1981-1986, les années militantes », le 18 mai 2022
- Contrat de prestation de Julie CRENN pour assurer une intervention en ARC pour un total de 3 heures
- Convention de partenariat avec La Vitrine dans le cadre d'une résidence d'artiste pour des cuissons de céramique dans l'atelier de l'école contre facturation

M. Le Directeur fait une présentation du graphique booléen ci-après classant toutes les conventions hors contrats d'enseignement et de stage étudiants au travers des grands axes de développement du projet d'établissement.

Ce graphique a pour but de permettre aux membres du conseil d'administration de prendre connaissance des actions menées entre deux conseils, de suivre et d'analyser le développement de l'établissement au travers des quatre grands axes.



Il est proposé au conseil d'administration d'approuver par principe et sans vote cette présentation pour les conseils suivants.

Avant de clôturer la séance, M. le Président propose d'échanger rapidement sur un calendrier des prochains CA. Des échanges ont lieu sur les dates du 1^{er} et du 02 décembre. La date du 02 décembre à 9h est retenue. Les autres dates proposées sont le 10 février 2023 à 9h, le 07 avril 2023 à 9h. Il est précisé que ce sont des propositions qui pourront plus ou moins bouger.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tout le monde. Il indique également rapidement que grâce à l'élan d'un groupe d'étudiants le Bureau des Etudiants va se mettre en place et c'est important que les étudiants puissent se réapproprier leur vie étudiante. Il lève la séance à 16h.

Le Président,
Thierry GANGATE

La Secrétaire de séance,
Isabelle PONAMALÉ

Affiché le : à ESAR :

